



MERCURIALE
DU GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE
DE NAMUR

LE BEPN A 60 ANS

Coup d'œil dans le rétroviseur et, quelques considérations plus loin, regard vers le futur

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR | 20 OCTOBRE 2023





TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
1 Introduction	4
2 Un peu d'histoire	6
3 Développements, questionnements et perspectives	14
Namur-Capitale	14
Axud	16
Les terrains disponibles	18
Les clubs d'entreprises	21
Les enjeux de l'international	22
Namur Creativity Office et Namur Capitale Digitale	24
4 Conclusion	28



AVANT-PROPOS

Entre attentats, pandémie et inondations, l'actualité mouvementée de ces dernières années sur le front de la gestion des situations d'urgence et de crise a presque occulté l'un des rôles pourtant fondamentaux des gouverneurs de province. Celui qui a sans doute pesé le plus dans ma balance quand, il y a dix-sept ans, j'ai accepté de me glisser pour... un certain temps et certes virtuellement, dans le bel habit brodé qui a fait les « riches heures » de cette haute fonction : je veux parler de la mise en valeur des atouts de notre province. Ce rôle à la fois d'ambassadeur du territoire, d'impulseur de dynamiques, de coordonnateur d'initiatives et, à l'occasion, de lanceur d'alerte. Un rôle qui ne peut capituler devant la carence de moyens, devant le scepticisme des aigris ou l'incompréhension des cartésiens. Un rôle qui ne peut pas non plus baisser pavillon devant les contingences de l'immédiat et de l'opérationnel ou face à la déconsidération qu'expriment parfois certains pour l'approche stratégique. Dans un tel contexte, pouvoir se reposer sur l'expertise et l'expérience de partenaires de référence stables, crédibles et respectés est essentiel. Et cela tombe bien, car en 2023, le BEPN, l'un de mes partenaires qui répond parfaitement à ces trois critères, a célébré ses soixante ans. J'ai donc choisi de conter une partie de son histoire et d'esquisser une encore plus petite partie de son possible devenir.

Denis Mathen

Gouverneur de la province de Namur

1

INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Madame la Commissaire d'arrondissement,
Monsieur le Député-Président,
Madame et Messieurs les Députés provinciaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Directeur général et Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices du Bureau Economique de la Province de Namur (BEPN),
Mesdames et Messieurs,

Après trois éditions, celles de 2020 et de 2021 comme celle de 2022, consacrées à des réflexions liées de près ou de loin à la gestion des situations d'urgence et de crise (et plus spécifiquement encore à la gestion de la crise pandémique de la Covid19 ainsi qu'à la communication en matière de risques et de crises), j'ai choisi comme thème de cette mercuriale 2023 de m'attarder quelques instants et de vous livrer quelques considérations sur un tout autre domaine, à savoir celui de l'économie.

Ce n'est pas la première fois que je me risque sur ce terrain que j'ai déjà foulé par le passé, je l'avoue par des chemins de traverse.

Ainsi, mon développement de 2013 sur les relations internationales des pouvoirs locaux et des entités dites intermédiaires fut une première porte d'entrée sur ce thème en ce qu'il croisait rayonnement et ouverture internationale avec celle d'attractivité territoriale et économique.

Ma mercuriale de 2017, qui était quant à elle consacrée à la mobilisation des forces vives, notamment par le truchement d'un passage sur *Axud* par exemple ou d'un autre sur les sous-éco-systèmes de notre territoire, constitua une seconde porte d'entrée.

Enfin, celle de 2019, je parle de la mercuriale, sur les territoires dits

intelligents, aborda également cette question, de manière indirecte, quand il y fut question des potentialités de développement que pouvait représenter l'économie du virtuel ou de l'IA.

Thématique effleurée donc mais pas vraiment creusée ni disséquée. Elle s'était faite à chaque fois le corollaire d'un propos principal dont elle était une résultante ou un élément de contextualisation et non le fondement de l'analyse.

Rappelons-nous, si besoin en est, que cette année 2023 est celle de toutes les réjouissances pour le Bureau économique de la province, fondé en 1963, et à la fois bras armé agissant de l'institution

provinciale dans le domaine de l'économie (à qui elle a abandonné cette compétence) ainsi que dans d'autres domaines stratégiques, telle que la gestion des déchets, et à la fois outil louangé par les communes et ses autres partenaires comme un interlocuteur loyal, fiable et d'une redoutable efficacité.

Nous fêtons donc le soixantième anniversaire de sa création et les deux manifestations qui viennent de se dérouler en grandes pompes, l'une académique, il y a une dizaine de jours, l'autre qui se voulait inspirante, pas plus tard qu'hier, ont rappelé quelques jalons de son passé, ont égrainé l'une ou l'autre de ses *succès stories* et ont réaffirmé sa place centrale, structurante et polymorphe dans le paysage namurois.

Il y avait donc selon moi une vraie fenêtre d'opportunité et une logique évidente à surfer sur les vaguelettes de cet anniversaire pour aborder cette thématique devant votre conseil réuni en séance solennelle, en me risquant aussi, parfois imprudemment (mais ne dit-on pas que nos capacités à faire preuve de prudence se décuplent à chacune de nos imprudences), en me risquant donc aussi çà et là dans l'esquisse d'une démarche sinon prospective, à tout le moins perspective.

Néanmoins, sans sombrer dans une volonté d'exclusivité historique ni dans l'hagiographie complaisante à propos du BEPN, mon propos, notamment dans sa première partie, sera également l'occasion de nous remémorer quelques moments clefs du BEPN, de sa création à aujourd'hui, de parler de son rôle et de sa raison d'être, de ses avatars significatifs... tout ceci bien naturellement replacé dans le contexte qui était celui de l'époque, et qu'on sait bien différent de celui d'aujourd'hui. Qu'elle coule sous les ponts ou non, en soixante ans l'eau peut charrier des tonnes d'embâcles.

Dans un second temps et de manière sans doute un rien partielle quant à mes choix (je réitère cet aveu presque à chaque mercuriale), je souhaiterais m'attarder sur certaines initiatives auxquelles j'ai souvent été, de près ou de loin, associé et qui ont donné lieu à de belles créations, à des projets motivants et porteurs de sens, qui sont autant de réussites, ... comme parfois qui ont été à la source de l'une ou l'autre désillusion dont nous avons été ou sommes encore tantôt les témoins impuissants, tantôt des instruments malgré nous.

Enfin, en guise de conclusion, je l'ai déjà évoqué, je m'aventurerai dans des suggestions et me glisserai audacieusement dans le costume inconfortable du conseiller quand il n'est ni le payeur, ni le décideur final.

2

UN PEU D'HISTOIRE

Commençons donc par ce petit détour historique qui nous permettra peut-être de mieux situer toute l'importance qu'a revêtu la création du Bureau économique de la province, il y a de cela maintenant soixante ans.

Comme le rappelle Xavier MABILLE, ancien Directeur général du CRISP, dans un article intitulé « Les organes économiques régionaux et subrégionaux en Wallonie », je le cite : « À partir des années 58-59, les problèmes économiques régionaux acquièrent progressivement plus d'acuité. Ils favoriseront une nouvelle prise de conscience wallonne »¹. C'est dans ce contexte qu'apparaîtra parallèlement la notion de **lois d'expansion économique**, de 1959 d'abord, de 1970 ensuite, notion qui elle-même verra son sens évoluer en liaison avec le **rôle croissant de l'Etat vers celui de planificateur et d'entrepreneur**.

Car avec le temps, et ainsi que le fait remarquer l'ancien Administrateur-Directeur de *Sambrinvest*, Denis TILLIER dans un article qui date déjà d'une quarantaine d'années, je le cite également « *Devant le dépérissement de nos structures industrielles, devant l'évolution de la conjoncture et de la division internationale*

du travail, la notion d'expansion économique est ... (alors)... devenue synonyme d'une mutation profonde et globale des supports, des lois et des mécanismes de notre système économique. Au-delà de ses implications financières, cette mutation ... (a engagé)... tant la modification des structures de l'Etat, l'évolution de l'esprit et de la finalité de l'entreprise, la formation d'un nouveau consensus social, qu'une redistribution fondamentale des rôles entre les agents économiques. (...) nous dirons qu'une de ses caractéristiques essentielles est la prise en charge croissante par l'Etat d'un rôle de stimulateur, d'entrepreneur et de planificateur. Si l'Etat planificateur et entrepreneur en est encore à ses premiers pas dans l'histoire de notre économie (ndlr : nous sommes en 1979), il n'en est certes pas de même pour l'Etat stimulateur »².

Ce rôle de stimulation fut exercé depuis longtemps par le biais de divers leviers d'actions tels que le taux d'intérêt, l'arme fiscale, la politique budgétaire et monétaire, mais aussi par l'entremise d'instruments particuliers dénommés « lois d'expansion économique ».

Et le même Denis TILLIER de poursuivre : « *Les lois d'expansion économique*

rassemblent la plupart des instruments "micro-économiques" dont disposent les pouvoirs publics pour stimuler les ... (...)... processus d'expansion dont dépend la survie économique de nos régions. En raison de leur finalité, ces instruments ... (ont acquis)... une importance stratégique face aux nombreuses difficultés que ... (doivent)... surmonter nos entreprises pour produire l'amorce d'une relance économique. »³. Il souligne également que « l'élaboration progressive et séquentielle des lois d'expansion économique a donné naissance à une législation complexe et disparate ... (...)... . En effet, la loi du 17 juillet 1959 "instaurant et coordonnant des mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles" ... (parue au Moniteur belge du 29 août 1959)..., et la loi du 30 décembre 1970 «sur l'expansion économique» (parue au Moniteur belge du 1^{er} janvier 1971), ne couvrent pas l'ensemble des dispositions en matière d'expansion, mais uniquement celles... (ndlr : qui étaient en vigueur au moment où il écrivait son article)... à l'égard des "grandes" entreprises »⁴. « En outre, loin d'être purement autonomes, ces deux lois ... (étaient)... elles-mêmes la résultante de modifications en cascade et ... (vivant)... d'interactions complexes avec



Premier logo du BEP

des législations antérieures ou connexes »⁵.
« C'...(était)... donc d'un véritable réseau législatif ...(fournissant)... les outils d'une politique dont la finalité ...(était)... identique : l'expansion économique de nos régions »⁶.

La naissance du Bureau économique est donc clairement à replacer dans le cadre de la loi d'expansion économique de 1959

car ainsi que le rappelle Xavier MABILLE dans l'article déjà cité, « *La création d'intercommunales de développement régional s'est inscrite dans le cadre de la politique économique régionale à partir de 1959, c'est-à-dire à un moment où les revendications wallonnes portaient davantage que dans le passé sur des matières économiques et sociales* »⁷.

Ceci dit, refaire l'historique de toute institution surtout quand celle-ci s'étend sur plusieurs décennies n'est jamais une sinécure.

Au travers d'un document très complet et très fourni provenant du BEPN lui-même et qui égraine pas moins de **390 étapes différentes**, des premiers balbutiements dans les années 50 au début du chantier d'extension du parc désormais dénommé *Condrolys* à Ciney en cette année 2023... en passant par les différents permis importants accordés, les constitutions et créations des différents outils internes, les

changements et évolutions intervenus au niveau des SIAEE ou encore par quelques événements marquants en matière de structuration de l'espace namurois ou de son rayonnement international, c'est toute la vie du Bureau économique pendant ces soixante dernières années (voire un peu plus) qui a défilé devant mes yeux sur 27 pages A4 bien remplies.

Car si je dis un peu plus, c'est qu'il faut remonter à la fin des années 40 et dans les années 50 pour identifier les premiers jalons posés par la province qui menèrent lentement mais sûrement à la création du BEP.

En 1947, la province sur la base d'une décision du Conseil provincial du 28 juin 1946 créait l'OPESC, l'Office provincial économique et social (on y ajouta un peu plus tard le mot "culturel"), et le dotait d'une petite équipe d'agents provinciaux dédiés au suivi des dossiers à caractère économique.

Dans la foulée de l'Exposition universelle de Bruxelles de 1958, le palais des industries alimentaires fut racheté par la province, démonté et reconstruit (qui pouvait imaginer que quelques années plus tard ce serait celui de Milan qui viendrait s'établir sur les hauts de la ville, sur notre citadelle) pour devenir le palais des expositions. Au début des années 60, le chantier débuta pour fournir au futur Bureau économique de la province des locaux où s'installer et un futur écrin pour déployer encore mieux ses activités.

L'acte constitutif officiel du B.E.P. sous forme d'asbl date quant à lui du 14 décembre 1962 (soit plus d'un an après la création de la SPI pour la province de Liège et de l'IDEA pour le Borinage et huit mois après la création d'Idelux à Arlon) avec dans la foulée l'installation d'Antoine HUMBLET comme premier président.

Mais préalablement (certes parfois quelques jours à peine), courant novembre 1962 et à la mi-décembre de la même année, quatre sociétés appelées SIAEE pour "sociétés intercommunales d'aménagement et d'équipement économique" étaient créées. Une pour la Région namuroise ; une pour la Famenne, le Condroz et la Haute Meuse ; une troisième pour la région de Gedinne - Semois et enfin une quatrième pour l'Entre Sambre et Meuse.

Il est intéressant de constater (et c'est aussi l'analyse de Xavier MABILLE dans l'article déjà cité) que c'est finalement la création des quatre sociétés intercommunales d'aménagement qui semble avoir donné lieu à la création du BEP et que « *L'action de ces quatre (...)... intercommunales est coordonnée par un organe commun ... d'exécution (ajoute-t-il), le Bureau économique de la Province de Namur* »⁸.

1. https://connaitrelawallonie.wallonie.be/sites/wallonie/files/livres/fichiers/wph_histoire_tii_p431-440.pdf.

2. Denis TILLIER, « L'impact économique et social, en Flandre et en Wallonie, des lois d'expansion économique du 17 juillet 1959 et du 30 décembre 1970. Pour une critique et pour une réforme de nos lois d'expansion économique », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 1979/1 (Volume 2), p. 43-87. DOI : 10.3917/riej.002.0043. URL : <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-1979-1-page-43.htm>.

3. Idem.

4. Ibidem.

5. Ibidem.

6. Ibidem.

7. https://connaitrelawallonie.wallonie.be/sites/wallonie/files/livres/fichiers/wph_histoire_tii_p431-440.pdf.

8. https://connaitrelawallonie.wallonie.be/sites/wallonie/files/livres/fichiers/wph_histoire_tii_p431-440.pdf.

Dans le même article, une carte dressée en 1972 fait apparaître sur base de la situation de l'année précédente, le degré d'adhésion des communes aux dites sociétés intercommunales d'expansion économique dans notre province. Le moins qu'on puisse dire, c'est que celui-ci est très variable et que dans beaucoup de cas, hormis peut-être en province de Luxembourg, en province de Liège et dans ce qui deviendra le Brabant wallon et le Brabant flamand, la majorité des communes sont réticentes à cette démarche d'adhésion. Les chiffres le montrent (nous étions avant les fusions de communes) : 32 communes seulement affiliées sur 135 en Région namuroise ; 31 sur 114 pour Famenne Condroz ; 21 sur 30 pour Gedinne- Semois et 26 sur 87 pour l'Entre Sambre et Meuse. Ceci représente donc 110 communes affiliées sur 366 de la province, moins de 30 pourcents mais tout juste 51% de la population provinciale.

La loi d'expansion économique du 18 juillet 1959 avait au nombre de ses principes fondateurs celui de la **décentralisation**. Son article 17 disposait en effet que *« l'Etat, les provinces, les communes et les autres personnes de droit public peuvent constituer dans n'importe quelle région du pays des sociétés d'équipement économique régionale dont l'objet est d'affecter des terrains à des fins industrielles, de les aménager et de les équiper, d'y construire des bâtiments industriels ou artisanaux et de vendre, concéder ou louer ces terrains ou bâtiments à des personnes physiques ou morales de droit privé, avec charge de les utiliser aux fins pour lesquelles ils ont été aménagés »*.

Dans la foulée de cette législation, la Province prit plusieurs initiatives pour la création de structures opérationnelles ou consultatives à même de prendre en main les intérêts et attentes du territoire dans le domaine économique.

Mon intention n'est pas de commenter par le menu détail le cheminement de ces décisions au sein même de cette assemblée en 1962 et les débats qui l'ont entouré (j'avoue que le tracé en est parfois sinueux avec un petit air de procession d'Echternach et donc une réelle difficulté à correctement séquencer les choses et à en percevoir de manière fine leur logique et leur déroulement). Mais ayant pu consulter le compte-rendu des séances de l'époque, j'en retiens néanmoins plusieurs choses intéressantes, particulièrement avec le recul qui est le nôtre.

Une première question qui se posa fut celle des **intercommunales** ou plus exactement de l'intercommunale (déjà évoquée(s)) puisque sur base de la loi de 1959, une proposition de constitution d'**une société provinciale d'Equipement économique** avait été formulée au Conseil provincial courant de l'année 1962. En effet, la première proposition émise s'orientait vers la constitution d'une seule intercommunale d'aménagement (la notion d'équipement la compléta rapidement) à dimension provinciale.

A propos de cette option, l'Office économique, social et culturel (créé ainsi que je l'ai signalé il y a quelques instants à la fin des années 40) avait formulé une remarque qui semblait enterrer l'engin en gestation ; je vous la livre : *« donner pour but à une telle société de régler d'une manière exclusive la politique d'expansion industrielle dans la province paraît constituer une erreur sur le plan de l'efficacité et dépasser le cadre de la loi du 18 juillet 1959 »*.

L'office concluait dès lors son avis de la sorte : *« La liaison étroite entre l'aménagement du territoire et l'équipement économique répond d'ailleurs à la tendance existante actuellement. Elle est de nature à permettre la réalisation*

d'une action cohérente et rationnelle. L'aménagement du territoire postule une action vaste et détaillée ; sa réalisation postule pour atteindre toute l'efficacité voulue, un rayon d'action territorial relativement réduit ». Il en résulta donc que la voie d'une seule intercommunale pour la province fut abandonnée et, on le sait, ce furent finalement quatre sociétés intercommunales d'aménagement et d'équipement qui furent installées.

Deuxièmement, la décision fut également prise en 1962 de créer, sous la forme d'asbl à compétence économique et sociale, deux associations. L'une consultative serait dénommée **« Conseil économique et social de la province de Namur »**. Ce conseil devait comprendre, outre des représentants de l'autorité provinciale, *« toutes les personnes qui désireront participer à sa constitution ou y adhérer dans la suite, notamment des parlementaires, des industriels, des employeurs, des syndicalistes, etc. »*.

L'objectif de ce conseil était général, à savoir promouvoir l'expansion économique dans la province. Il n'avait pas pouvoir décisionnel mais uniquement une fonction consultative.

La seconde asbl était le ... **Bureau économique de la province de Namur** dont l'objet serait de : *« Entreprendre pour son propre compte ou celui de tiers toutes études, démarches, activités quelconques, susceptibles d'assurer dans la Province de Namur l'expansion économique et sociale notamment par les moyens suivants :*

- 1° en assumant la gestion des quatre intercommunales ;*
- 2° en entreprenant toutes les études nécessaires à la réalisation des objectifs poursuivis par lesdites intercommunales et en faisant à celles-ci les propositions découlant de ces examens ;*

3° en exécutant les décisions que prendront des intercommunales ;

4° en réalisant à la demande de la province tous travaux ou études à but économique ou social ».

On le voit, deux organes différents mais complémentaires qui venaient en quelque sorte chapeauter mais aussi organiser et supporter le dispositif mis en place par l'entremise des intercommunales.

Je reviendrai dans mes conclusions sur la première de ces deux créations de 1963, à savoir le Conseil économique et social, car il m'est avis que soixante ans plus tard, l'intérêt de disposer d'un organe sinon identique, à tout le moins comparable en ce qu'il rend possible dans le domaine du conseil, de l'avis voire du brassage d'idées d'horizons différents sur la thématique économique et les enjeux à l'échelle de l'espace provincial mériterait d'être réexaminé.

Mais revenons-en aux joutes verbales de ce temps-là sur cette question dans cette enceinte.

Un assez grand consensus et même une unanimité ont pu in fine être dégagés quant à **l'importance cruciale pour la province et ses habitants de lui permettre de mettre sur pied les outils adéquats pour prendre en main son destin (ou à tout le moins une partie de celui-ci) dans le domaine économique.**

Néanmoins, les débats qui conduisirent à cette unanimité furent âpres, difficiles et parfois houleux sur certains points que d'aucuns pourraient rétrospectivement juger secondaires et qui avaient trait à des questions qualifiées de "mathématiques" tels que le calcul des cotisations par habitant mais aussi les représentations communales avec en filigranes, bien

évidemment, des répercussions politiques sur les potentiels d'influence. Des renvois vers les 3^{ème} et 4^{ème} commissions du moment se succédèrent ; des amendements et modifications y furent discutés.

Vous savez qu'il n'est pas dans les habitudes d'un gouverneur de s'épancher quand des controverses de nature hautement politique secouent le Conseil. Il en allait déjà ainsi il y a soixante ans. Pourtant, sur cette question précise, le Gouverneur GRUSLIN se sentit dans l'obligation de prendre la parole pour tenter d'apaiser les esprits. Écoutons-le :

« Ce n'est pas sans hésitation que je prends la parole à ce moment, étant convaincu que le rôle d'un gouverneur n'est pas de se mêler aux discussions et aux conflits qui opposent ou qui divisent les membres des partis politiques du Conseil provincial. Mais, néanmoins, je pense qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention des membres de cette assemblée sur l'importance de la question débattue, sur l'importance de cette question en ce moment surtout, pour la région que vous et moi avons l'honneur d'administrer en commun ».

Et de poursuivre : *« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, un grand courant traverse en ce moment les provinces wallonnes, un grand frisson les secoue: il me paraît que plutôt que d'exploiter leur émotion, je suis tenté de dire, leur angoisse à des fins personnelles ou à des fins politiques, nous devons aujourd'hui tenter de réaliser l'union de tous pour une défense commune d'un patrimoine, d'un passé et d'un avenir qui nous sont également chers. Au présent, cette union féconde est nécessaire selon moi et je reste, je présume, dans mon rôle, dans mon rôle qui est de dominer l'agitation temporaire des hommes pour ne voir que le bien général de tous nos concitoyens.*

Le Conseil provincial a admis la thèse que je défends actuellement en dépolitisant dans ses principes et dans ses applications les questions provinciales concernant la santé publique; plus exactement, la question des centres de santé ... (qui)... a été résolue avec l'accord de tous et je suis de ceux qui tous les jours s'en réjouissent. Je crois vraiment, qu'en ce moment, pareille unanimité doit également être recherchée et tentée, en tout cas sur le plan de l'avenir économique nos régions qui, selon moi, ne peut être tracé selon les mathématiques de nombres, par les nombres temporaires ou fluctuants des majorités.

Il y a huit jours, dans cette salle, se réunissait une sorte de microcosme de notre monde provincial, allant des patrons des grosses industries ou moyennes industries jusqu'aux représentants syndicaux, en passant par des banquiers, des hommes politiques, par des artisans ou des gens dits des classes moyennes et je leur disais textuellement ceci : « J'ai toujours estimé possible et nécessaire de réaliser dans le domaine économique une action sollicitant le concours de tous, dans un esprit coopératif, dans un esprit d'aide mutuelle, avec un sens pratique et réaliste bien plus que selon des formules inspirées par des conceptions théoriques ou des étiquettes doctrinales. Un mot de cloisonner nos efforts selon les compartimentations de la vie politique et par là même d'éparpiller et d'opposer nos actes, il convient de porter nos débats sur un plan plus élevé : celui du bien commun. De cette confrontation des idées et des faits, il résultera incontestablement une meilleure coopération, quels que soient les intérêts en cause, politiques, sociaux ou géographiques et par conséquent, plus d'efficacité ».

A la fin des débats et avant l'adoption à l'unanimité du rapport et des conclusions qui correspondait dès lors à la première étape de la création des intercommunales

(les fameuses SIAEE) et par la suite du BEP, Monsieur René CLOSE, chef de groupe de l'opposition, se réjouissait également de l'unanimité trouvée car selon lui, « *le moment ... (était)... venu pour la province et surtout pour les administrateurs communaux de prendre leurs responsabilités et d'essayer de secouer les vieilles habitudes, de sortir de la routine journalière de la petite administration* ».

En octobre de l'année suivante, dans une longue intervention devant votre Conseil sur la thématique de l'agriculture et de l'expansion économique, le Député permanent en charge de ces matières, Antoine HUMBLET, ne cachait pas sa satisfaction du travail accompli et des acquis engrangés, spécialement en matière d'expansion économique.

Je lui passe la parole : « *Là également (ndlr : il s'agit de la partie consacrée à l'expansion économique), j'ai la grande satisfaction de vous confirmer ce que vous savez certes, mais qu'il y a intérêt à redire : tout le programme que je vous annonçais en octobre dernier (ndlr : octobre 1962) a été réalisé : les quatre sociétés intercommunales ont été créées et les actes constitutifs ont été approuvés par le Roi. L'A.S.B.L. Bureau économique a été constituée et les conventions réglant les rapports de ce bureau avec la province et les sociétés intercommunales sont en application depuis le début de cette année. Le mérite revient à votre Conseil qui, dans une unanimité reconfortante nous a fait confiance et a apporté sa collaboration. Il revient aussi aux 135 communes affiliées avec près de 210.000 habitants. Il revient également aux 78 sociétés industrielles qui ont apporté leur concours.*

Depuis 9 mois **la Province de Namur est dotée des moyens nécessaires à son expansion économique. Parmi ceux-ci, le Bureau économique joue un rôle essentiel**

et, dans la vie du Bureau, la Province occupe une place considérable ».

Antoine HUMBLET poursuit en citant des chiffres qui comme tous, surtout quand il s'agit de montants d'une monnaie disparue, peuvent être interprétés dans tous les sens.

Je ne résiste cependant pas à la tentation de vous les livrer.

« *Sur un budget de 5.155.000 frs. prévus pour 1964, la province apporte en personnel 1.710.000 frs. ; en subventions conventionnelles : 500.000 frs. ; en paiement de services : 200.000 frs... au moins* ».

Quant au personnel, on voit qu'en soixante ans les choses ont ... un peu changé.

Je le cite à nouveau : « *Le Bureau économique occupe actuellement 10 agents de cadre et 10 agents d'exécution. Le recrutement de ce personnel a constitué une des tâches importantes des neuf premiers mois d'activité : tout le nouveau personnel a été recruté après examen, et est soumis à un stage probatoire avant le contrat définitif* ».

Il rappelait enfin les **missions essentielles** que ces agents accomplissaient : « *Dès le début de 1963, le Conseil d'Administration a adopté un organigramme qui ventilaient notamment les tâches à assumer par le personnel du Bureau économique sous quatre grandes rubriques :*

- 1) Aide aux entreprises ;**
- 2) Aménagement du territoire ;**
- 3) Etude et documentation ;**
- 4) Gestion des Intercommunales.**

Une section administrative regroupe en outre toutes les tâches de caractère non

spécialisé et une section technique assure sous la direction de l'architecte les travaux étude de caractère technique ».

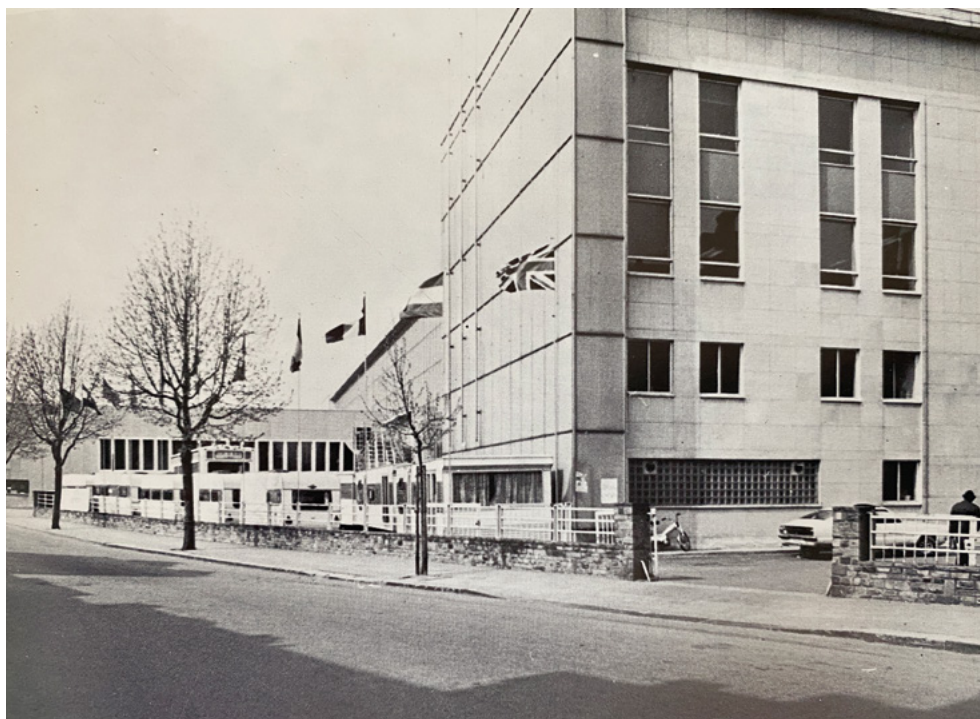
La petite équipe allait prochainement être installée dans des bureaux au Palais provincial des expositions, bureaux que les conseillers provinciaux avaient eu la possibilité de visiter quelques jours auparavant.

Cette promenade historique avait selon moi toute sa pertinence au moins pour deux raisons : re-contextualiser d'abord la création du fringant plus que jubilaire que nous célébrons avec pompes cette année (son origine, sa raison d'être, le cadre juridique dans lequel il a déployé ses ailes, les ambitions et espoirs placés en lui -et dans ses excroissances ... ou ses cariatides que furent les SIAEE-, tout est une question de point de vue), mais aussi les débats qu'il a suscités, l'unanimité qu'il a finalement réussi à emporter.

Ensuite, parce que l'éclairage qui permet à l'archiviste de débusquer les documents adéquats, et parfois oubliés, pour effectuer cette re-contextualisation, éclaire aussi un autre genre de fouineur : celui ou celle qui cherche dans les faits d'hier les explications des réussites (comme des errements d'ailleurs) d'aujourd'hui mais aussi qui pense que croquer dans les racines de l'arbuste donnera peut-être l'envie d'en apprécier d'autant plus ses fruits voire de leur trouver de nouvelles saveurs.

Mais à trop solliciter l'histoire, on risque aussi de soulever des nuages de poussières et de se laisser aveugler par ce brouillard dont elles vous emballent.

Je stopperai donc ici la promenade dans les origines et ne me lancerai pas sur les sentiers de son *cursus honorum* de plus d'un demi-siècle d'existence.



Installation du Bureau économique au Palais des expositions en 1963.

Car entre le Gouverneur CLOSE en 1971 qui déclarait que « *Au sein des quatre intercommunales mixtes d'aménagement et d'équipement économique gérées par le Bureau Economique de la Province, tous les responsables participent à la "revitalisation" de leur région* » et que « *Pour sa part, le Conseil Economique de la Province joue un rôle moteur et d'impulsion dans la politique de l'expansion économique poursuivie et ... (que) ... dans l'évolution des institutions qui se dessine, cette liaison prendra une importance de plus en plus considérable* »⁹, Jean DEFRAIGNE, alors Ministre de l'économie régionale wallonne, qui en 1973, saluait « *le programme de développement volontariste du BEPN* »¹⁰, le Gouverneur LACROIX qui, dans sa Mercuriale d'octobre 1980 largement centrée sur les questions économiques, le voyait essentiellement tel un pourvoyeur de statistiques et de chiffres¹¹ et enfin la revue Confluent qui en 2005, dans le cadre de la réforme des structures du BEPN relayait la « *cohérence*

d'un projet d'hommes et de femmes qui, au quotidien travaillent pour donner de la province de Namur une image dynamique et novatrice »¹², le BEP a continué durant des décennies à filer son petit bonhomme de chemin, digérant les nouveaux métiers qui apparaissaient et les intégrant à son cadre ; répondant à la sollicitation en forme d'une reconnaissance de compétences, d'élaborer les plans de secteurs ; faisant de la politique des déchets, et de manière générale de la question environnementale, un de ses nouveaux terrains de jeux ; avalant à l'occasion les couleuvres de la Région wallonne ; élargissant ses activités dans le milieu, encore inconnu de lui la veille, des crématoriums ou de la gestion financière «énergisée» ; aidant à la mobilisation des forces vives ; suivant de près les dossiers des fonds européens ; se lançant dans les missions internationales ... avant d'être prié par les échelons supérieurs de regagner sagement sa niche et de ne la quitter qu'avec la permission ; lançant des

initiatives innovantes ou des partenariats originaux qui sont *waouw !* ; s'associant à l'occasion à d'autres, pleins de promesses, qui pourtant font *flop !* ; m'apportant son aide logistique et en infrastructures dans le cadre de la lutte contre la pandémie avant d'intégrer à ma demande la cellule de sécurité provinciale, en tant précisément qu'expert et ressource logistique.

Bref, activant à la fois tous les fours et faisant tourner les ailes d'autant de moulins.

Largement tributaire de sources de financement institutionnelles extérieures, il est bien contraint au gré des époques, des législations et parfois des configurations politiques de presque tous les niveaux de notre pays, de revoir ses copies et également ses structures ce qui donne parfois des situations qui peuvent rétrospectivement apparaître étonnantes, voire incongrues, comme supprimer les SIAEE (et donc la logique de territoires infra-provinciaux organisés autour de réalités socio-économiques similaires, même s'il faut reconnaître qu'on était lors de leur création dans une structure de l'Etat national - logique d'ailleurs reconfirmée en partie par l'étude SOFRED de 2012 qui

9. René CLOSE, *Enfin, Namur jouira d'une infrastructure digne de l'Europe économique moderne* in *Supplément à L'Agence économique et financière, Namur province d'avenir*, 25 mars 1971.

10. Jean DEFRAIGNE, *Expansion Economique et environnement dans la province de Namur* in *Supplément à L'Agence économique et financière, Namur province d'avenir*, novembre 1973.

11. Emile LACROIX, Gouverneur de la province Namur, *Namur, des activités et des hommes*, Discours prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil provincial de Namur le 1er octobre 1980, p.10.

12. Pierre DULIEU, Editorial à la Revue Confluent – Extra, *Le BEP sur la trajectoire d'avenir*, Namur, mai 2005.

introduisait quant à elle une organisation qu'on pourrait appeler de type "matricielle", entre le sectoriel et le géographique-), supprimer donc les SIAEE en se réorganisant par branches d'activités et ceci, quelques années seulement avant que le concept de bassins de vie ne commence à devenir la nouvelle coqueluche du discours politique et ne soit souvent agité comme un nouvel épouvantail pour la survie des provinces ... au service de laquelle le BEPN, à Namur, était pourtant censé être.

Non, la vie du BEP n'a jamais été un long fleuve tranquille et peut-être que cette année de ses soixante ans s'avèrera en fin de compte pour lui un carrefour fait de choix qui impacteront alors profondément et indubitablement son futur et donc en même temps celui de l'avenir entrepreneurial, environnemental et social de la province de Namur.

Avoir soixante ans ne peut se révéler pour lui l'âge de la retraite.

Grâce aux potentialités incroyables que fournit notre époque, entre IA et neurosciences ; entre 5G, ultraconnectivité et réalité virtuelle et augmentée ; entre *blockchain* et médecine personnalisée et génomique ; entre mobilité électrique et autonome et agriculture de précision ; entre énergie renouvelable, stockage avancé et automatisation ou robotique ; entre sécurité des données, protection de la vie privée et durabilité environnementale, la palette des ressources et des défis est quasi sans limites pour que le BEP puisse dès demain entonner en cœur avec le regretté Tino ROSSI : *La vie commence à soixante ans !*

Car ces innovations auront un impact profond sur notre quotidien, transformant la manière dont nous travaillons, interagissons, nous déplaçons, nous divertissons, et prenons soin de notre santé. Il sera pour nous, individus et pouvoirs



publics comme entreprises, essentiel de rester informés à ces propos et de trouver les solutions pour s'adapter à ces changements et pour en tirer le meilleur parti et ainsi contribuer à façonner un avenir meilleur et plus technologiquement avancé.

Dans cet univers en mouvement, avoir à ses côtés, avoir aux côtés des entreprises et des pouvoirs publics un partenaire fiable, stable, gonflé à bloc et surtout armé pour nous conseiller et nous accompagner doit nous aider à négocier ces virages périlleux.

3

DÉVELOPPEMENTS, QUESTIONNEMENTS ET PERSPECTIVES

Ce cadre historique et introductif ayant été posé en même temps que certains des principaux challenges esquissés, je vais maintenant développer l'un ou l'autre point et tenter d'enchaîner sur l'un ou l'autre questionnement comme sur l'une ou l'autre perspective.

NAMUR-CAPITALE

Le premier de ces développements qui est à la fois contexte et partie prenante, est le fait « Namur-capitale ».

Le décret du 11 décembre 1986 institua Namur "capitale de la Région wallonne". On le sait, et ce n'est pas l'objet du présent propos, ceci fut la résultante de composantes multiples et subtiles où on trouvait pêle-mêle l'ambition d'une ville et de certains de ses leaders politiques, des opportunités contingentes, des velléités extérieures divergentes et contradictoires, une centralité avantageuse, une histoire riche et flamboyante et j'en passe.

Cette réalité engrangée politiquement et juridiquement, je ne suis sûrement pas le seul à avoir encore pourtant l'impression que nous devons chaque jour continuer d'argumenter ce choix et que nous en venons même à considérer que ceci pourrait à tout instant être remis en cause.

J'ai parfois perçu dans la bouche de mes vis-à-vis quand il était question de ce sujet, l'idée absurde que les Namurois et leur ville s'étaient rendus coupables d'un acte d'usurpation en ce domaine.

Une chose est indéniable : les retombées et conséquences de cette consécration de nature « géopolitique » dans le domaine économique pour la Ville, pour son hinterland et pour toute la province furent nombreuses et palpables. Et sans aucun doute qu'elles l'auraient été encore plus si le choc en retour d'avoir gagné nos galons de capitale régionale n'avait été l'accord passé en son temps (et auquel il a bien fallu nous résigner) de laisser à Charleroi, le social, à Mons, le culturel et à Liège, l'économique.

A peine son nouveau costume enfilé, voilà qu'on retirait à Namur ses chaussettes, ses escarpins, sa ceinture, son couvre-chef et son pardessus de telle sorte que ce costume se révèle parfois plus engonçant que seyant et qu'en cas d'intempéries, elle prenne tout sur la tête.

Comment peut-on imaginer une capitale qui ne remplisse pas également de fonction culturelle, de fonction sociale et de fonction économique ?

Certes me direz-vous, les exemples existent de par le monde de cette dualité entre d'une part la capitale politique et administrative et d'autre part la capitale économique ou une autre ville d'une taille conséquente et au rayonnement économique comparable à celui d'une capitale.

La Turquie, l'Indonésie, l'Afrique du Sud ou la Côte d'Ivoire la connaissent et plus près de nous, avec parfois certaines nuances ou subtilités, la Suisse, les Pays-Bas et dans une moindre mesure, l'Allemagne (avec Francfort) ou la Grèce (avec Thessalonique).

Cependant, chez nous plus qu'ailleurs, l'étroitesse de notre territoire rend cette réalité à la fois étrange et perverse.

Chez nous plus qu'ailleurs, un tel partage peut entraîner des inégalités économiques entre les villes et poser des défis en matière d'infrastructures, de développement régional (et sous régional) et de répartition des ressources.

Pour que ce modèle fonctionne bien, il est essentiel que les gouvernements veillent à un développement équilibré entre la capitale politique et la capitale économique, tout en favorisant la connectivité et la coopération entre les deux.

Surtout que nous partions déjà d'une situation défavorable antérieure, découlant en partie des lois d'expansion économique qui, ainsi que le fait remarquer Denis TILLIER, déjà cité, dans la revue interdisciplinaire d'études juridiques en 1979, « ont eu pour effet de consolider la position de quasi-monopole de quelques zones industrielles qui font l'histoire et la tradition de l'économie wallonne. En effet, 82% des investissements réalisés dans le cadre des lois d'expansion économique ont eu pour destination les provinces de Hainaut et de Liège, pour 8% le Brabant wallon, 7% la province de Namur et 3% la province de Luxembourg. »¹³.

Mais revenons à ces **répercussions positives de ce rôle de capitale régionale** car que ce soit par l'implantation ou la relocalisation chez nous d'établissements et pouvoirs publics, c'est sans doute une lapalissade, l'installation des institutions et administrations régionales, comme le Parlement wallon et le gouvernement wallon, a créé un certain nombre d'emplois publics dans la région.

Cela a non seulement stimulé l'emploi dans sa globalité mais a aussi stimulé la

demande pour les services locaux, tels que le logement, la restauration ou le commerce de détail. La présence de l'administration régionale a généré une demande accrue de services aux entreprises, notamment dans les domaines du conseil juridique, de l'immobilier et de la technologie de l'information. Cela a stimulé le secteur des services dans l'ensemble de la région.

L'installation des institutions régionales a également encouragé le développement de l'immobilier, avec la construction de bureaux, de résidences et d'infrastructures publiques, en ce compris dans le domaine culturel. Cela a créé des opportunités pour les entreprises de ce secteur au niveau local.

Le domaine de l'éducation, et symptomatiquement celui de l'éducation supérieure, ont également bénéficié de la présence du gouvernement régional, car cela a encouragé la recherche, les programmes de formation et les partenariats académiques. Cela a renforcé le secteur de l'éducation supérieure et attiré des étudiants et des chercheurs dans la région. Les développements récents de notre université mais aussi les projets qu'elle porte, par exemple au travers de nouvelles habilitations, sont là pour en témoigner.

Le statut de capitale a bien évidemment augmenté la visibilité de Namur en tant que destination touristique et culturelle. Les événements politiques, les festivals et les institutions culturelles ont attiré un plus grand nombre de visiteurs, soutenant ainsi l'industrie touristique locale, elle-même boostée par ce statut, dans un mouvement d'auto-alimentation qui fit naître nombre de nouvelles initiatives et de nouveaux projets dans le domaine de l'économie culturelle et de loisirs... même si il y a certainement, dans ce créneau spécifique qui a sans cesse la bougeotte, des activités culturelles et créatives, en liaison avec le secteur touristique, des pistes nouvelles à

explorer comme une offre d'hébergements à consolider.

Enfin, en matière d'investissements publics, la présence des institutions gouvernementales régionales a conduit à des investissements publics dans l'infrastructure et les services locaux, ce qui a aussi permis d'améliorer la qualité de vie dans la région et a attiré des investisseurs privés.

Namur capitale est sans doute un fait immarcescible et le temps passant, on peut dire que les fonctions autres que politiques et administratives sont parvenues malgré tout, à force d'opiniâtreté, de convictions et d'initiatives originales, à s'y faire une petite place.

Pourtant, au rang des menaces, le sort réservé à Namur capitale au sein du futur SDT amené à remplacer le SDER, est à la fois étonnant, décevant et révoltant. Certes, son statut de capitale régionale ainsi que je le disais n'est pas contesté mais il ne lui est pas non plus reconnu celui de pôle majeur, alors que la définition qui est donnée de cette dernière notion s'apparente à la "substantifique moelle" comme aurait dit RABELAIS, de la définition d'une capitale.

Lors d'une de ses dernières réunions, le Comité Axud a décidé de concentrer son avis à propos dudit SDT sur ce point central et très symbolique. Espérons que notre lobbying volontariste et légitime portera ses fruits ; sauf erreur de ma part, nous n'avons pas reçu à ce jour de feed-back à notre positionnement unanime et hautement stratégique.

13. Denis TILLIER, *L'impact économique et social, en Flandre et en Wallonie des lois d'expansion économique du 17 juillet et du 30 décembre 1970. Pour une critique et pour une réforme de nos lois d'expansion économique*, dans la *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, Ed. Université Saint-Louis, Bruxelles, p.59.

Axud, justement, le terme vient d'être prononcé.

Ce concept, beaucoup d'entre vous le savent, a été inauguré il y a plus de 15 ans et porté sur les fonts baptismaux lors d'une soirée de lancement dans les salons du palais provincial, événement qui, et l'expression est à prendre au premier sens du terme, nous a fait *péter les plombs*.

A l'origine, une lassitude de quelques-uns d'entre nous dont le député-président du collège de l'époque, le BEP et votre serviteur devant les *lei implere* larmoyants de d'aucuns qui fustigeaient l'absence de cohésion namuroise sur les enjeux structurants, pointaient notre incapacité à nous unir par-delà les clivages, pour le plus grand bien des acteurs et des intérêts de notre territoire et qui déploraient qu'il n'existe pas de lobby namurois positif et au-dessus de la mêlée pour "vitaminer" nos ambitions, dans le cadre des dossiers Feder mais pas que... alors que, alors que sur ces points, l'herbe était forcément plus verte dans les provinces limitrophes et notamment dans la "principauté".

Qu'à cela ne tienne, la création d'*Axud* allait remédier à cela. Et je pense qu'au final et en jetant un coup d'œil dans le rétroviseur, elle ne s'en est pas trop mal sortie.

Ici, pas d'exégèse ni d'exhaustivité mais trois ou quatre "punchlines" pour résumer une quinzaine d'années d'existence et esquisser les écueils à venir.

Un démarrage en trombe ne permet pas toujours de tenir la distance sur tous les fronts.

***Axud* a en effet démarré au quart de tour** et au travers non seulement de ses réunions

régulières rassemblant paritairement représentants politiques au plus haut niveau et ce qu'on appelle les représentants de la société civile (un peu comme si les politiques n'étaient pas des civils mais passons là-dessus), au travers parfois de groupes de travail ad hoc, de prises de positions sur de nombreux sujets et de l'organisation d'événements inspirants, tels que des conférences ou des séances qui ressemblaient à un laboratoire d'idées, *Axud* a imprimé à cette union sacrée d'un genre nouveau chez nous un vrai rythme mobilisateur et motivant.

Aujourd'hui, si le moteur tourne toujours et que du travail conséquent est réalisé (je viens d'en donner un exemple avec notre avis à propos du SDT et je pourrais citer également, quelques semaines auparavant, le soutien apporté à la création d'un master de spécialisation en médecine générale à l'UNamur), il y a parfois quelques essoufflements...

Plus de conférence "inspirante" labellisée depuis plusieurs années ; plus de séance largement mobilisatrice, au-delà des membres composant le comité.

L'ouverture récente dudit comité à tous les parlementaires de la province (et non plus à une délégation qu'on pensait représentative) était plus que légitime et je l'ai défendue mais elle a dans le même temps fait grossir considérablement l'assemblée avec comme corollaire un absentéisme relatif ou une certaine difficulté pratique à animer les séances.

Deuxième "punchline", et c'est lié, **la transformation souhaitée (déjà à deux reprises par le gouvernement wallon) de notre dynamique précédemment officieuse, souple et agile en une instance délibérante et décisionnelle** dans le cadre de la répartition des fonds Feder au sein de l'axe 5, celui du développement urbain.



Celle-ci était bien évidemment une vraie reconnaissance de notre crédibilité et de notre sérieux mais en même temps et sans doute au début insensiblement, elle a aussi transformé la vision que le groupe avait de lui-même, en lui conférant une part de bureaucratie, en lui demandant (certes de manière temporaire) de replonger ses mains dans le cambouis des intérêts divergents et des calculs plus politiques... même si, même si, nous eûmes l'inspiration de confier cette tâche à une task force ad hoc, émanation indépendante du comité dit plénier et que jusqu'ici, nous avons réussi à faire bloc en dégageant une belle unanimité.

Je dirais de manière un peu audacieuse et paradoxale que cette mission confiée à *Axud* est en fait d'une ambivalence incroyable... elle a quelque chose d'une perversion salutaire.

Troisième "punchline", ***Axud* a souvent pâti d'une confusion avec une autre dynamique de structuration de l'espace territorial, au-delà des limites provinciales celle-là, celle qu'on a nommée « l'axe lotharingien »**, avec ce côté un peu suranné dans son appellation qui peut-être avait besoin d'un soupçon de modernité pour être mieux appropriée par ses composantes.

Cet axe lotharingien, et il est intéressant de le rappeler ici, est le nom que prirent une série de réunions (en tout une bonne vingtaine), qui se déroulèrent dans les années 2010, 2011 et 2012 et qui à

l'origine rassemblaient les gouverneurs, les députés-présidents (auxquels ont été adjoints les vice-présidents) des collèges provinciaux, ainsi que les présidents et les directeurs généraux des intercommunales de développement (dont le BEPN) des provinces de Namur, du Brabant wallon et de Luxembourg. Les recteurs des universités, de Namur et de Louvain-la-Neuve y furent également associés ainsi que ponctuellement, la Région de Bruxelles-Capitale.

Le but de ces rencontres qui se tenaient en soirée à Namur et que j'avais l'honneur d'animer, riches et denses dans leur ordre du jour, était d'examiner ensemble tous les points de convergence entre nos trois provinces dans divers domaines (et donc économique également), dans une logique de structuration ... nord-sud, le long de l'E411 et subsidiairement de la N4 et ce dans une optique de positionnement stratégique par rapport à l'axe est-ouest (Liège-Charleroi) mais dans un esprit de complémentarité et non de concurrence.

Une réunion des parlementaires, toutes assemblées confondues, des trois provinces fut même organisée qui rassembla des représentants de tous les partis d'alors, de toutes les provinces et de toutes les assemblées.

Après les élections de 2012, différents repositionnements individuels ainsi malheureusement que certaines questions surtout de forme, remirent en cause cette structure informelle mais prometteuse et en sonnèrent (définitivement ?) le glas.

Pourtant, je continue de penser que sur des sujets qui sont sans doute à resserrer, à bien préparer et à choisir judicieusement, réamorcer cette pompe à idées-là pour trois provinces tout aussi différentes dans leurs caractéristiques que complémentaires dans leurs préoccupations, dans leurs forces



Réunion d'*Axud* ©BEP

comme dans leurs faiblesses, est d'une évidence aveuglante.

Si la configuration s'y prête, je pourrais envisager le cas échéant de réendosser le costume de l'explorateur repartant à la découverte d'horizons oubliés, au-delà de l'échéance d'octobre 2024.

Pour clôturer ce passage, en revenant sur le thème qui était le sien au départ, à savoir *Axud*, je reste convaincu que nous avons besoin de ce genre de forum comme de pain, sans doute pour des raisons de construction d'une stratégie tantôt d'adhésion, tantôt de résistance, tantôt d'inventivité mais également pour contribuer à fabriquer (quand elle est absente) ou à bétonner (quand elle risque de s'effriter) une certaine osmose avec, un attachement au... territoire, des

représentants politiques qui y ont été élus (et avec d'inévitables nuances, je n'ai pas trop de doutes à leur égard) mais surtout des entrepreneurs, des créateurs comme des influenceurs et influenceuses de tous bords, en ce compris la haute administration, en ce compris les lieux sectoriels de défense des intérêts et de lobbying.

LES TERRAINS DISPONIBLES¹⁴

Autre question que je tiens à aborder ce midi, celle de **l'offre de terrains et des capacités dont dispose notre province pour accueillir des entreprises** et permettre de satisfaire les demandes nombreuses qui nous parviennent ... et j'en suis parfois le réceptacle.

Car à moins que nous ne connaissions un jour une économie totalement virtualisée qui pourrait faire de l'espace foncier et des terrains d'investissement pour l'exercice d'une activité de production, artisanale, technologique ou industrielle, une préoccupation plus que secondaire voire totalement inexistante (ce qui ne peut se concevoir), disposer de terrains, convenablement situés, aménagés et équipés et ce, à proximité des voies de communication mais aussi le cas échéant, à proximité d'autres entreprises afin de permettre l'effet réseau, demeure toujours un des fondements incontournables du développement économique.

Ceci prend en outre une acuité particulière, proportionnelle au nombre des contraintes, légitimes pour certaines d'entre elles, qui se cumulent à ce propos. La crainte de la désertification, de l'exode et de la délocalisation se met alors à s'insinuer dans les esprits et leur ombre à planer sur le territoire.

Cette question est dans notre province un leitmotiv, singulièrement ces vingt dernières années ; un marronnier journalistique que tous les médias relayent avec constance et cohérence.

Je me suis livré à une petite revue de presse, non exhaustive une fois encore, ce n'est pas le but, et qui s'étend quant à elle sur un peu plus d'une quinzaine d'années.

Le Soir du 29 mars 2007, dans un article titré « *Le nord de la province de Namur est très demandé : Les zonings toujours à l'étroit* » lançait l'alarme : « *A tel point que l'intercommunale craint la saturation si les projets d'extension et de création de parcs ne suivent pas.* ».

Trois ans plus tard, le 24 mars 2010, *Le Trends* titrait quant à lui : « *Zones d'activités économiques : parcs saturés, terrains rares* » et continuait ainsi dans le corps de l'article : « *Les contrats signés en 2009 portent sur un potentiel de 286 emplois, tandis que les investissements projetés se montent à quelque 20 millions d'euros. Le gros souci est le manque de terrains disponibles et un taux de saturation important ... (...)... A court terme, de nouveaux parcs économiques verront le jour, mais d'autres doivent encore faire l'objet d'une évaluation et pour d'autres, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé, explique Renaud DEGUELDRE, directeur général du BEP.* ».

En mars 2013, sous le titre « *BEP qui rit, BEP qui pleure* », Bruno MALTER dans *L'avenir* nous livrait que « *En 2012, les parcs d'activité économique du BEP ont créé 247 emplois. Pas suffisant cependant pour endiguer les effets de la crise* » et ce faisant, mettait en corrélation création d'emplois et disponibilité de l'espace.

En mars 2017, à propos de l'extension du zoning de Biron, *Ma Télé* nous confiait que « *Le Bureau économique de la province de Namur présentait récemment aux conseils communaux de Hamois et Ciney le projet d'extension du zoning de Biron. Un projet déjà ancien et qui poursuit son cheminement. Le manque de terrain à vocation économique se fait sentir dans cette partie de la province de Namur, cette extension sera donc bienvenue pour les entreprises.* ».

En juillet 2019, la *DH* nous dit que « *le BEP Expansion manque de terrains à proposer aux entreprises sur le territoire de Ciney.* ».

Et enfin, le 23 mars 2022, la *RTBF* sous le titre « *Namur : les parcs d'activités économiques ont profité du rebond spectaculaire de la croissance en 2021* » nous dit à nouveau qu'au nombre des « *autres défis vraiment compliqués, les parcs d'activités namurois sont quasiment saturés. C'est un peu la rançon du succès* » et de citer Renaud DEGUELDRE à nouveau : « *On a un rythme accru des demandes depuis quelques années maintenant. Autrement dit, on a des propositions immobilières qui se sont développées sur nos parcs d'activité. Et la deuxième chose, c'est que le taux de renouvellement de nos parcs d'activités prend plus de temps parce qu'il y a des modifications de plan secteur avec différents équilibres au niveau agricole, environnemental, aménagement du territoire à rencontrer, et ça, ça prend plus de temps.* ».

On le voit, la problématique est plus que récurrente et les solutions pour y remédier sont longues, lentes et dépendent de plusieurs facteurs que le BEP ne maîtrise pas, loin s'en faut.

Ceci peut paraître assez incompréhensible et paradoxal si on en revient aux origines de la création du BEP qui est à trouver dans les lois d'expansion économique.

Celles-ci précisément avaient pour but, je l'ai dit, de **stimuler la création d'espaces aménagés puis équipés pour l'accueil des entreprises et des activités économiques** dans un processus qu'on pensait simplifié car plus proche, celui de la décentralisation.

Ce processus précisément était censé décentraliser certaines décisions stratégiques pour parvenir à rencontrer l'objectif macro-économique préalablement



Parc d'activités Santé à Bouge
©BEP Développement Territorial

défini de développement de notre économie nationale.

Quelles solutions me direz-vous pour renverser la tendance, pour ouvrir la voie à une programmation pluriannuelle cohérente et suffisante et permettre ainsi à un opérateur tel que le BEP de faire de cette problématique récurrente et handicapante tant en matière d'opérationnalité de l'outil que sur le plan de l'image pour notre province, une question à ranger une fois pour toute (ou pour longtemps) dans le tiroir des problèmes résolus ?

Un récent rapport de la Cour des Comptes intitulé « *Les parcs d'activités économiques en Région wallonne* »¹⁵ aborde cette question cruciale et tire certains constats.

Dans l'introduction, la Cour rappelle d'abord que : « **La disponibilité de biens immobiliers - terrains et bâtiments - affectés à un usage économique est une condition nécessaire pour permettre l'implantation et/ou le développement d'entreprises sur le territoire wallon. La création de parcs d'activités économiques (PAE) alimente l'offre de ce type de biens et contribue ainsi à créer un environnement favorable au développement économique régional. Il ne s'agit toutefois pas d'une**

condition suffisante. L'implantation et le développement d'entreprises résultent en effet de la combinaison d'une multitude de facteurs dont il est difficile d'isoler les impacts. L'innovation, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée, l'accès au financement, la concurrence, l'insertion dans les réseaux, l'attractivité du territoire, la gouvernance en sont autant d'exemples ».

Elle continue : « *Instruments de politique économique, les parcs d'activités économiques se situent à la frontière de la politique d'aménagement du territoire. La création d'un parc nécessite en effet l'affectation d'une partie du territoire à l'activité économique au détriment d'autres affectations. Les objectifs poursuivis par ces deux politiques semblent a priori difficiles à concilier. L'objectif de développement économique a primé pendant de nombreuses années, car les zonings contribuaient à l'essor économique et à la reconstruction après la guerre. Les priorités ont évolué au fil des années, de sorte que le gouvernement wallon accorde aujourd'hui une importance accrue à la maîtrise du phénomène d'étalement urbain et d'artificialisation du territoire, et au développement de synergies entre les fonctions.*

La politique de création de parcs d'activités économiques s'inscrit donc davantage dans la recherche d'un équilibre entre le soutien au développement économique de la Région et l'utilisation rationnelle du sol. ».

Ceci situe les enjeux et nous souffle en passant pour résumer très fort, que **création d'espaces économiques doit se concilier avec gestion harmonieuse des sols et démarches de réhabilitation de terrains** précédemment déjà occupés ou artificialisés.

Il ne rentre pas dans mon intention d'analyser en profondeur ledit rapport qui,

soit dit en passant fait mal aux yeux et à l'esprit de celui qui le lit même si celui-ci n'est en rien concerné par les critiques par lui formulées.

Je pointerai néanmoins deux conclusions que ledit rapport (totalement publique et accessible sur le web) met en avant.

La première est liée au système de gestion de l'information et de son traitement : « **Les capacités d'analyse et de pilotage de la politique publique sont réduites par le manque de maîtrise de l'information.** Celui-ci résulte notamment de l'absence d'un système d'information supportant adéquatement le métier de l'administration, de choix inappropriés dans la collecte et le traitement de l'information auprès des opérateurs et d'un manque de qualité des données fournies par ces derniers. Aucune collecte d'information n'est par ailleurs organisée sur les infrastructures d'accueil pour les entreprises qui ne relèvent pas du décret.

Il n'existe pas de consensus entre l'administration et les opérateurs sur une méthode permettant d'évaluer et d'objectiver les besoins futurs en terrains. Chaque opérateur dispose d'une méthode propre et l'administration wallonne est démunie lorsqu'il s'agit d'émettre un avis d'opportunité sur les demandes de reconnaissance de nouveaux périmètres.

Depuis 1999, aucun des gouvernements successifs n'a actualisé les outils d'aménagement du territoire qui doivent

14. Cette partie n'a pas fait l'objet d'un développement devant le Conseil provincial ; elle ne figure que dans la présente version écrite.

15. *Les Parcs d'activités économiques en Région wallonne*, Rapport de la Cour des Comptes approuvé par la Chambre française le 7 mars 2023

refléter sa stratégie territoriale. Ces documents ne traduisent aucune vision à long terme du développement de l'activité économique sur son territoire et ne permettent dès lors pas de soutenir leur mise en œuvre.

Un des objectifs poursuivis par le décret du 2 février 2017 était de promouvoir une stratégie régionale en matière de parcs d'activités économiques. Le dispositif de programmation pluriannuelle introduit par le décret présente de nombreuses limites qui le rendent inefficace à soutenir la mise en œuvre d'une telle stratégie. Le pilotage reste largement fondé sur une logique de plans et d'appels à projets adoptés en réponse à des problèmes ponctuels et qui laissent une large place au pouvoir discrétionnaire du gouvernement.

Au vu de ces éléments, **la Cour des comptes considère que la gestion de la politique des parcs d'activités économiques ne s'inscrit pas dans une vision du développement économique régional** ».

La seconde a trait au pilotage et à la gestion de l'offre : « **Les opérateurs gèrent l'offre de biens immobiliers à destination économique sans supervision ni pilotage par la Région, qui n'est par ailleurs pas outillée pour le faire.** Par leur taille et leur localisation, les biens actuellement disponibles sont majoritairement centrés sur les besoins des TPE et PME avec un ancrage local.

L'offre de terrains de grande superficie est très limitée, ce qui réduit les possibilités d'accueil de ce type d'entreprises sur le territoire et, selon l'AWEX, rend vains les efforts qu'elle déploie pour tenter d'attirer les investisseurs étrangers. La concrétisation de l'objectif de réindustrialisation de la Wallonie pourrait également en être affectée. L'existence d'une véritable pénurie de terrains de

grande superficie fait toutefois débat, les différents acteurs ayant une perception divergente des besoins.

Le dimensionnement correct de la réserve de terrains, qui constitue l'offre, est un enjeu d'autant plus important que les délais globaux de mise en œuvre ne permettent pas de mettre rapidement sur le marché des terrains équipés en réponse à des besoins nouveaux, imprévus ou mal estimés.

La publicité de l'offre de terrains repose essentiellement sur les initiatives prises par les opérateurs et ne fait l'objet d'aucune centralisation. Les candidats investisseurs n'ont pas la possibilité d'obtenir rapidement un aperçu des biens répondant à leurs critères sur l'ensemble du territoire wallon. L'attractivité de certains parcs est réduite en raison d'un défaut d'entretien et de sécurisation par les communes. Le manque d'attractivité peut avoir un impact sur la (re)vente des biens immobiliers inoccupés ainsi que sur l'activité et le développement des entreprises installées dans les parcs.

Les phénomènes d'opposition citoyenne à la création de parcs ou à l'implantation d'entreprises peuvent freiner le développement de l'activité économique, en particulier s'ils ne sont pas correctement gérés et anticipés. ».

Une analyse donc sans concession où les manques et carences dans le dispositif sont pointés de manière explicite mais derrière eux, les conclusions de la Cour ouvrent déjà çà et là la voie vers des solutions. La responsabilité ne semble pas être univoque.

Selon les chiffres qui datent certes d'il y a quelques années, **les surfaces occupées ne représentaient que 0,7 % de la superficie totale de la Wallonie**¹⁶.

Région, opérateurs et intercommunales mais aussi communes, chacun, selon la Cour, pourrait concourir à une amélioration du dispositif qui à la fois permettrait de mieux rencontrer les objectifs de durabilité mais aussi ceux de l'offre et la demande en capacités correspondant aux nombreuses sollicitations des investisseurs. Ceci exigera certainement des **réformes plus structurelles, notamment réglementaires, conciliant rapidité, agilité et souplesse, sans doute dans un cadre prédéfini**, mais on ne pourra encore longtemps déplorer les faiblesses d'un système si rien n'est envisagé pour l'adapter aux réalités de son temps.

Derrière tout ceci je le répète et au-delà d'étonnements qui me sont remontés quant à la pertinence de l'analyse voire la légitimité de l'analyste sur ce thème (terrain sur lequel je ne m'engagerai pas), c'est en fait la capacité de notre territoire de pouvoir continuer à l'avenir à accueillir de l'activité économique consommatrice de la ressource « espace » qui est posée.

Faut-il y entrevoir de nouvelles perspectives pour plus de décentralisation et de responsabilisation des acteurs, tels que les intercommunales, personnellement je le pense mais seul l'avenir nous le dira. Une chose semble cependant acquise : c'est au cœur du trinôme BEPN, province et communes et en fonction de la manière dont celui-ci interagira positivement en son sein que des solutions pourraient émerger. Ici, comme dans d'autres domaines, ce point est sans cesse à retravailler.

16. Voir l'article « Un hall-relais pour lancer Mécallys », *L'avenir Namur* du 2 octobre 2014, pages régionales, p.7.

LES CLUBS D'ENTREPRISES

Autre point qu'on n'aborde pas souvent, celui des clubs d'entreprises.

En matière économique et commerciale, **le réseautage est sans aucun doute l'une des principales recettes pour conforter sa notoriété, pour nouer des relations d'affaires, de camaraderie voire d'amitié, pour aider à faire naître un écosystème interférant, solidaire, orienté actions et connecté au concret du quotidien et à ses difficultés.** Les différents clubs d'entreprises présents sur notre province se sont notamment assigné ce rôle.

En effectuant quelques recherches sur le *world wide web*, je fus à la fois agréablement surpris et parfois assez déçu des résultats obtenus.

Certains de ces clubs actifs dans notre province font preuve d'une vigueur et d'un dynamisme à toute épreuve, organisant de multiples activités, avec un site Internet à jour mettant en avant une série d'événements, tels que des visites d'entreprises par des décideurs, des initiatives originales, des opérations d'entraide d'entreprises à entreprises, des infos pratiques sur le devenir du parc concerné et les nouveaux investissements qui s'y sont déployés ou le seront prochainement, tout ceci, à l'initiative ou en collaboration avec ledit club d'entreprises. La soirée de dix ans du club du sud namurois et du nord de la province de Luxembourg, il y a quelques jours en est un exemple.

Pour certains d'entre eux, les informations renseignées datent d'il y a plusieurs mois et le programme des activités prévues pour le futur est bien maigre.

Pour d'autres encore malheureusement, les URL renseignés ne mènent à rien, aboutissent dans le vide ou le néant du Web, ne sont pas remis à jour depuis ... un certain temps ; l'un d'entre eux m'est même interdit d'accès car « enfreignant la politique de sécurité du réseau provincial ».

Ceci dit, et même pour ceux qui fonctionnent à plein régime, le rôle et l'action des clubs d'entreprises sont avouons-le peu connus ... à l'extérieur d'eux-mêmes et donc pour une bonne partie du grand public.

Trop souvent, une partie de l'entrepreneuriat semble vouloir, sans doute à son corps défendant, s'exercer dans la discrétion voire dans l'anonymat.

La nécessité d'une action de proximité justifie bien évidemment à elle seule que les clubs d'entreprises collent à la réalité de terrain et à ce que vivent au quotidien leurs membres, notamment en liaison avec leurs conditions d'accueil et de développement au sein des parcs d'activités que gère le BEP.

Mais la conjugaison du découpage communal et des intérêts pragmatiques risque aussi de conduire à des dynamiques autocentrées (fussent-elles légitimes) aboutissant elles-mêmes à la tentation du repli ou du ronronnement ou pire, au fatalisme de l'essoufflement.

C'est donc en l'occurrence en cette matière un grand morcellement de la représentation cartographique provinciale qui en résulte faisant apparaître notre espace territorial tel un patchwork coloré, qui plus est çà et là parfois tirailé vers d'autres espaces territoriaux limitrophes avec comme corollaire ce que je viens déjà de pointer : il n'est pas aisé pour certains de ces clubs d'assurer un rythme d'activités soutenu ou parfois tout simplement d'assumer la

routine en procédant au renouvellement régulier de leurs organes.

Je concède qu'il convient de dépasser ce constat et de proposer des pistes pour que les clubs qui éprouvent du mal à déployer leurs activités ou tout bonnement à en organiser, puissent s'adosser plus adéquatement à une structure stable à même de les encourager et de les aider ; naturellement, le BEP le fait déjà et résolument, mais il n'est pour lui pas aisé en ce domaine d'être sur tous les fronts.

Ceci me semble essentiel si on croit en cette dynamique vertueuse des clubs entrepreneuriaux et qu'on souhaite l'inscrire largement dans le long terme.

Je reviendrai sur cette question dans mes conclusions.

LES ENJEUX DE L'INTERNATIONAL

J'en viens maintenant aux enjeux de l'international.

Ainsi que je l'ai signalé dans mon propos introductif, j'ai déjà, il y a de cela plusieurs années, abordé le thème des relations internationales. Je le fis à l'époque à la fois sous l'angle de la transversalité (aspects politiques, culturels, échanges de bonnes pratiques administratives,...) et sous l'angle géographique.

Les questions des opportunités qu'offrent l'internationalisation et la recherche de nouveaux marchés extérieurs (qui sont souvent pour bon nombre d'entreprises, à la fois risques et paris tout autant qu'opportunités) ne furent alors qu'évoquées, en ombres chinoises.

Je me permets dès lors de revenir sur l'un ou l'autre point.

Car le contexte a changé. Je me souviens d'un temps pas si lointain où, sur la sollicitation du BEPN ou en synergie avec lui, j'avais participé à des missions économiques en Chine, au Vietnam, au Canada, au Togo ou... en France.

Ceci était dans la droite ligne de l'action antérieure de mon prédécesseur qui avait conduit ou participé à une septantaine d'entre elles sur ses un peu plus de 12 ans de fonction, soit environ 6 par an en moyenne.

Aujourd'hui, entre restrictions budgétaires, recentralisation de la matière, autour de l'AWEX notamment, réticences consécutives à la mauvaise image des déplacements institutionnels et contrecoup du covid, le BEP semble avoir désinvesti

ce domaine pour lequel il avait naguère pourtant pris l'habitude de présenter régulièrement ses ambitions à la presse.

Une enquête menée par lui fin 2016 auprès de 1.416 entreprises (avec un taux de réponse de 20%) montrait cependant que 76% des entreprises répondantes se montraient intéressées par l'exportation mais avaient surtout besoin d'un encadrement et d'un appui.

Une actualisation de l'enquête au début de 2019 auprès de 654 entreprises avec un taux de réponse de 27% confirmait peu ou prou ces tendances en ajoutant que 84% des entreprises qui avaient répondu étaient actives à l'international et pour un quart d'entre elles, elles étaient intéressées par la grande exportation. Le taux d'entreprises exportatrices apparaissait en croissance de 17% par rapport à 2016 mais le chiffre d'affaires était encore faible en comparaison des moyennes wallonnes.

Les cibles de prédilection demeuraient les mêmes : l'Europe occidentale d'abord mais également l'Amérique et l'Asie.

Est-ce à dire que **l'enthousiasme pour l'international du BEP a disparu ?** Je n'irai pas jusque-là mais il faut bien avouer qu'il s'est en grande partie émoussé, à tout le moins dans ses champs d'expression. Reflet du temps et de ses nouvelles données, **son action sur ce plan s'est essentiellement réorientée vers le conseil en amont et l'accompagnement dans certains salons et events spécialisés.**

Dans le même temps, **la province, pressée par les contingences du financement des zones de secours, mettait la clef sous le paillason de son (petit) service des relations internationales.**

L'approche transversale et prospective déjà limitée était abandonnée au profit

d'éventuelles actions ou projets très sectoriels qui peuvent arriver désormais sur sollicitation des services provinciaux en liaison avec leur métier.

Le rôle du PRIN, Programme pour les Relations Internationales (en fait une réunion que j'anime à intervalles plus ou moins réguliers des acteurs du territoire, intéressés a priori par l'international comme New, le BEPN, les Universités, l'AWEX ou le corps consulaire pour ne citer qu'eux) **évolua quant à lui insensiblement d'une volonté proactive de coordination des énergies autour de projets communs tournés vers l'extérieur dans une optique d'actions d'internationalisation** (en guise d'exemples très concrets : voir si et comment une offre culturelle de haut niveau pouvait contribuer au succès d'une mission économique ; ou savoir si on pouvait profiter de la présence d'un invité d'honneur aux Fêtes de Wallonie pour organiser en parallèle des rendez-vous B2B ou une rencontre entre académiques sur un sujet précis), **on passa donc de cette volonté de coordination vers l'énumération et la juxtaposition de nos démarches et contacts respectifs**, souvent isolés, des derniers et des prochains mois qui, de près ou de loin, avaient un lien avec l'international ou au mieux, vers la déclaration de l'intérêt de l'un ou l'autre d'entre nous pour s'associer au projet d'un troisième.

Sans discréditer ou amoindrir l'importance des économies circulaires tournées vers le local, l'appui aux commerces, industries et artisans locaux ainsi que l'importance ici de l'endogène, ma conviction est aussi que nos ambitions, nos innovations, notre savoir-faire pour s'exprimer pleinement ont besoin de l'internationalisation qui agit à la fois comme un catalyseur, une source de motivation, de ressourcement, d'inspiration, de participation à la construction d'un monde plus juste, plus sûr, plus démocratique.

A l'occasion de la visite récente de SAR La Princesse Astrid à Namur dans la société *Transurb* pour la préparation de l'actuelle mission princière en Australie, la conversation que j'ai eue sur ce thème avec le CEO de Cockerill et le Directeur général de ladite société, s'est révélée plus qu'inspirante et m'a ouvert des horizons de réflexions à propos des relations commerciales internationales, particulièrement dans le domaine de l'énergie, que je ne soupçonnais pas.

Je vous ferai grâce des détails de ces échanges passionnants. Je ne ferai qu'en résumer la teneur en une seule phrase qui place haut la barre des enjeux : **la stabilité mondiale et notre propre prospérité ici passent également par des prises de risques de nos entreprises là-bas.**

J'ajouterai que si ceci est d'une particulière évidence dans des secteurs clefs et stratégiques tels que l'énergie ou les télécommunications, le raisonnement peut-être, mutatis mutandis, extrapolé dans de nombreux autres. Chacun pouvant, via le levier économique notamment, apporter ses galets à la stabilisation de pays qui, dans leur partie du monde, par leur résistance à certains impérialismes agressifs, contribuent à la propagation de nos valeurs démocratiques, même si parfois chez eux, pour l'instant, il faut l'avouer, celles-ci souffrent encore pas mal de retard ou doivent être fortement relativisées.

LES PARTENAIRES DU PRIN



NAMUR CREATIVITY OFFICE ET NAMUR CAPITALE DIGITALE

Qu'il me soit permis à présent de revenir sur deux constructions récentes auxquelles j'ai été associé dès la première heure de chacune d'elles avec le BEP et dans lesquelles je fondais de beaux espoirs d'émulation collective, pour l'une, dans la transdisciplinarité, pour l'autre, dans la synergie des stakeholders namurois du monde du numérique.

Certes, elles ne sont ni l'une ni l'autre à strictement parler de nature économique, mais elles pouvaient (et elles peuvent peut-être toujours, rien n'est perdu) concourir à la construction d'une identité forte de la Ville et de la province, à asseoir un positionnement stratégique de la Ville et de l'Université, à aider à la cohésion d'un écosystème bien réel mais agissant encore en ordre trop dispersé. Elles doivent s'analyser comme une **action volontariste de marketing territorial cohérent et en phase avec ses ressources existantes pour contribuer à booster la recherche et l'innovation dans un domaine crucial pour le bon fonctionnement de nos entreprises et de nos institutions, celui du management.**

Et puisqu'il fut le premier chronologiquement à être installé, je commencerai par le *Namur Creativity Office*.

NAMUR CREATIVITY OFFICE

Je vous passerai toutes les discussions et hésitations (voire oppositions) en ce qui concerne son nom de baptême.

Je rappellerai juste que nous avons d'abord imaginé de le nommer *Namur Creativity*

Institute (en référence notamment au *Smart cities Institute* liégeois qui venait de voir le jour).

L'université namuroise s'y opposa afin de ne pas jeter la confusion avec le processus qu'elle était en train de mettre en place et qui était précisément celui de l'organisation de sa recherche autour d'instituts transdisciplinaires.

Après beaucoup de tergiversations et d'échanges animés (qu'il ne fut pas toujours évident d'arbitrer), ce fut donc l'appellation de *Namur Creativity Office* qui fut retenue.

Ce nouveau venu dans le paysage namurois de la créativité fut porté sur les fonts baptismaux lors d'une conférence de presse du 28 août 2015.

Après une introduction par votre serviteur, les interventions du recteur de l'université ainsi que de celle qui est aujourd'hui son actuelle rectrice, celle du Bourgmestre de la Ville de Namur et celle de la Ministre de l'emploi et de la formation se succédèrent afin de présenter les ambitions de la nouvelle création et d'en apprendre plus sur son rôle, son fonctionnement et ses évolutions espérées.

Pour préciser son champ d'action, le choix fut opéré de lui attribuer comme champ d'actions un terrain triangulaire et donc à trois angles : **l'e-gouvernement, l'innovation managériale et l'intrapreneuriat¹⁷ ainsi que la créativité et le management.**

L'institution provinciale, le BEPN et l'UCM assistaient également à cette conférence de presse en tant que partenaires associés.

Le lendemain, la presse en faisait écho et précisait le rôle des uns et des autres de la manière suivante : « *concrètement, le BEPN assurera la gestion administrative*

et financière du projet. L'université de Namur apportera une contribution sous forme de recherche scientifique spécialisée dans le management public innovant. Des partenaires privés comme l'UCM ou CBC sont également intéressés par ses enjeux. Un plan opérationnel devrait être créé dans les prochains jours. La question du financement de Namur Creativity Office sera envisagée à partir de là. Un colloque et différents séminaires viendront nourrir les réflexions futures »¹⁸.

Le niveau d'espérance était à la fois raisonné et raisonnable et, à l'aune des partenaires tant déclarés que potentiels, semblait tout à fait abordable et tenir la route, qui plus est dans une matière aux défis bien ancrés dans l'air du temps.

Pourtant, huit ans plus tard, un constat s'impose : nada !

Le diagnostic est sévère. Et en l'occurrence, le covid ne peut ici avoir bon dos.

Mais l'autopsie m'apparaît peu utile, en tout cas dans le cadre du présent exercice. Le tourbillon des agendas serrés, des crises à répétition qui obligent à reconsidérer les lignes (et ce, bien au-delà du covid), des changements de priorités ou de méthodes des pouvoirs subsidiaires, des impératifs de résultats qui font la nique à l'analyse posée et j'en passe, tout cela a joué ici les empêcheurs non pas de tourner en rond mais d'avancer sereinement dans le chemin tracé.

17. Néologisme désignant « la mise en place d'une démarche d'entrepreneuriat interne à l'entreprise. L'entreprise laisse dès lors à ses salariés la possibilité et la responsabilité de développer en son sein des projets économiques (qu'on veut innovants), en accordant une grande liberté dans la mise en œuvre concrète de ces projets ».

18. *Le Namur Creativity Office est né*, in *La Libre Belgique*, Samedi 29 - dimanche 30 août 2015, p. 14.

Mais si par hypothèse la volonté des partenaires d'alors était restée identique, il pourrait y avoir des possibilités aujourd'hui de réanimer le patient.

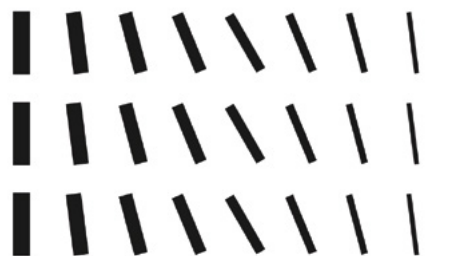
L'impact de la pandémie, notamment sur les GRH, l'intelligence artificielle ou les nouveaux métiers apparus ces dernières années sont déjà trois bonnes raisons de nous dire que notre intuition de 2015 est devenue une évidence en 2023.

En outre, et il y a peut-être ici quand même un lien ténu de cause à effet, l'Université a depuis lors donné à ses instituts de recherches un rythme de croisière ; elle l'a prouvé lors de la rentrée académique, le 28 septembre dernier.

Car si le sujet en question n'est pas leur core business, ses instituts comme le DeFIPP (Development Finance and public policies), l'ESPHIN (Espace philosophique de Namur) ou l'IRDENa (Institut de Recherches en didactique et d'Education de Namur) recèlent en leur sein à mon sens des compétences larges et variées dans des domaines tels que la philosophie, l'éducation ou la gestion financière qui pourraient s'avérer particulièrement intéressantes quand il est question de recherche en créativité managériale. La naissance de la Faculté des sciences de l'éducation namuroise est selon moi un autre atout.

Et si l'on voulait donner une dimension provinciale à l'ouvrage, je dirais que, sans doute plus modestement, la *Fondation Close* pourrait avoir vocation à s'y associer, au travers par exemple du travail récent réalisé sous son impulsion à propos de la MAP et des nouvelles méthodes de management..

Vous le voyez, rien n'est définitivement perdu.



Namur Capitale Digitale

NAMUR CAPITALE DIGITALE

Quant à *Namur Capitale digitale*, on touche ici une autre dimension, ou plus exactement une autre forme, un autre concept.

Avec *Namur Capitale digitale*, (qui rassemblait la *Province de Namur*, la *Ville de Namur*, le *BEPN*, le *Cercle de Wallonie*, l'*UCM*, *Namur Invest*, le *KIKK*, l'*Hénallux*, *UNamur* à laquelle on pouvait ajouter *Easyfairs* par l'entremise du salon *SETT*), il est essentiellement question d'un **label qui relie des partenaires namurois investis à un titre ou à un autre dans le développement, la promotion, l'enseignement, l'utilisation, la culture, etc. du digital et du numérique** et qui souhaitaient, sur la base de la signature entre eux d'une charte, **augmenter la visibilité et la notoriété de l'ensemble des acteurs du numérique namurois** en profitant des lieux et des moments opportuns ; veiller et agiter, c'est-à-dire récolter et partager entre eux les données stratégiques et eux-mêmes, susciter des initiatives les plus structurantes possibles pour accompagner la croissance du numérique sur le territoire ; ou encore réseauter entre eux sur ce thème et enfin participer à l'éducation dans ce cadre ainsi qu'à ce que je nommerais une « noble vulgarisation » vers le citoyen du numérique et du digital.

La présentation de l'initiative s'est déroulée quant à elle au *Cercle de Wallonie*, le 14 janvier 2020.

Concrètement, elle devait stimuler chacun des partenaires à arborer dans sa communication, sur son site web, etc. le label qui avait été créé pour l'occasion et se prolonger en outre en une réunion régulière de coordination et d'échanges, par exemple tous les semestres.

Ici par contre, et à la différence du *Namur Creativity Office*, le covid est venu jouer le perturbateur ainsi que le soulève la DH dans un article de juillet 2020 : « *Le 14 janvier dernier, de nombreux acteurs du namurois présentaient le label "Namur Capitale Digitale" dont l'objectif était, et est toujours, de conforter Namur en tant que capitale digitale et, de par les différentes activités de ces acteurs, dynamiser de manière positive la sensibilité aux enjeux du numérique tout au long de l'année. Malheureusement, les conditions liées à ce début d'année très particulière en raison de la crise sanitaire n'ont pas permis ou ont ralenti l'ensemble des projets annoncés. Malgré tout, cette crise a fait naître de nouvelles idées, de nouvelles perspectives digitales afin de garantir une adaptation optimale à ces conditions. Dernièrement, l'ensemble des acteurs ont tenu à se réunir en vidéo-conférence, afin*



Présentation du label «Namur Capitale Digitale» au Cercle de Wallonie, le 14 janvier 2020 © A. Dubuisson

d'échanger sur les différents projets de chacun mais surtout afin de maintenir le lien qui les unit à travers ce label. Deux nouveaux chantiers à explorer ont marqué en particulier cette réunion : l'E-santé et l'E-environnement (Green Deal). Pour plus d'informations sur le label : <https://www.bep.be/namur-capitaledigitale>. Les acteurs du numérique, dont le projet s'inscrit dans la dynamique du label sont invités, par ce lien, à communiquer sur leurs intentions et événements liés au digital »¹⁹.

Ceci est somme toute encourageant mais pour être franc, **la démarche a du mal à être relancée** résolument depuis la fin de la pandémie. Un ancien recteur de l'UNamur, que j'ai eu dernièrement au téléphone, me faisait part de tout son intérêt pour que ce soit le cas. Il faudra y travailler.

Le partage du label, dont l'utilisation sur tout support de *comm* par les adhérents à la démarche pouvait se poursuivre même en période de covid, n'a pas non plus connu le succès escompté. Par manque d'habitude sans doute plus que par manque de volonté, même si parfois le quant-à-soi ne nous épargne pas le réflexe faussement protecteur de l'individualisme.

Mais puisqu'il me semble plus aisé de souscrire à l'idée de se coller un label porteur de sens et de valeurs que d'organiser une journée d'étude sur le management créatif, je n'ai pas trop d'appréhension quant à la capacité de pouvoir relancer cette machine-là et de remobiliser les partenaires, ceux à l'origine de l'entreprise, voire d'autres.

Tout sera néanmoins une question de moyens... Quels moyens minimum acceptera-t-on d'y consacrer pour parvenir à nos fins, si du moins on les estime toujours dignes d'être réactivées ?

19. La DH du 30 juillet 2020, *Namur Capitale Digitale : chamboulée par le Covid, la structure est pleine de projets - Deux nouveaux chantiers à explorer : l'E-santé et l'E-environnement (Green Deal)*. JVE

4

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs,

Ces quelques remarques ayant été émises et ces quelques rappels ayant été faits, il est sans doute temps de conclure en tentant, ainsi que je l'ai annoncé, de faire jaillir de ce retour aux sources et des considérations partielles que j'ai exprimées l'une ou l'autre proposition.

Car un anniversaire, surtout d'une institution, est à la fois une occasion de réjouissances et de congratulations et un moment propice au bilan pour le rebalisateur des prochaines étapes qui nous attendent.

Dans ce monde qu'on appelle *VICA* pour Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu, se donner des *guide lines* et se lancer quelques défis n'est pas la panacée mais cela permet néanmoins de ne pas trop faire de notre trajectoire un chemin erratique qui s'égarerait dans des buissons d'épines.

Je n'ai pas la prétention de détenir la juste voie mais mes bientôt dix-sept ans en tant que gouverneur, le recul et l'indépendance dont je bénéficie ainsi que la chance incroyable de pouvoir constamment nourrir ma réflexion des rencontres et échanges que ma fonction m'offre sont autant d'atouts pour, en ce qui me concerne, sortir parfois des sentiers battus, quitte

à m'écorcher les mollets, et oser, là où d'autres feront dans la retenue ; pour questionner, là où d'autres préféreront les réponses toutes faites ; pour "brasser la cage" quand d'autres souhaiteront calmer le landerneau... n'est-ce pas là l'essence même d'une mercuriale ?

J'ai relu les deux derniers plans stratégiques du BEP, 2020 - 2022 et 2023 - 2025 et le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils ont le mérite de la constance voire de l'extrême ressemblance.

Et je ne leur jette pas la pierre car dans une société du zapping à tous les étages, certainement que la fidélité, non seulement à l'objet social mais également aux priorités dégagées au fil des ans et aux nombreux succès passés sur lesquels on peut continuer de capitaliser, s'apparente à de la sagesse.

Ce monde volatile dont je parlais, commande en parallèle la plus grande adaptabilité et la plus grande réactivité pour l'affronter. Ceci implique que si la continuité dans l'action est une vertu, elle ne peut se traduire dans la reproduction à l'identique des solutions d'hier.

Entre 2020 et 2025, les défis sont peut-être semblables mais la manière de les

appréhender a changé comme le contexte et l'environnement se sont modifiés.

Et si on se met en recherche d'une explication qui vaut ce qu'elle vaut, on peut émettre l'hypothèse que ce qui nous manque aujourd'hui, c'est un lieu d'échanges à dimension provinciale sur les grandes mutations socio-économiques de notre province dans une volonté prévisionnelle et prospective.

Un lieu de débats et de réflexions alliant le pouvoir public et le privé, les syndicats et les entreprises, avec une structure d'encadrement pérenne et dédiée qui alimenterait les aptitudes stratégiques du BEP pour que son plan du même nom soit un outil en perpétuelle phase avec les évolutions et besoins de la société.

Axud peut inspirer des thématiques et insuffler des impulsions mais il n'est pas centré uniquement sur l'économie et sa composition mixte, à la frontière entre le politique et la société civile, ainsi que sa vocation pour un lobbying positif, en font un forum d'une autre nature.

La recomposition légalement orchestrée des organes du BEP (où le privé comme les syndicats n'ont plus leur place) en même temps, avouons-le qu'une lente érosion des

liens directs et réguliers entre le BEP et le Collège provincial ont quant à eux accéléré cette difficulté à dissocier l'approche stratégique (celle qui a besoin de recul et d'analyse) de l'intervention opérationnelle (celle qui aspire prioritairement à l'efficacité).

Pourtant la seconde ne peut se passer longtemps de la première. Les études successives que le BEP a commandées ces 20 dernières années (l'étude IRES, l'étude Deloitte et l'étude SOFRED) ont, certes avec des succès et des résultats divers, balisé le chemin mais les défis du temps présent ont tout autant besoin d'organiser le bouillonnement constant que de planifier les étapes rassurantes.

Je plaide donc pour que sans attendre le BEP planche sur les pistes praticables pour la création ou la re-création d'un tel organe à compétence consultative autant que de traceur de perspectives.

Autre sujet que je viens de développer, celui de Namur-capitale.

Je le répète, il est primordial que le SDT reconnaisse à la Ville de Namur un statut de pôle majeur... mais sans doute un peu tard pour qu'on lui reconnaisse l'appellation de métropole.

C'est-à-dire, selon la revue *Géococonfluences* de la Direction générale de l'enseignement scolaire français et de l'École Normale Supérieure de Lyon : « *un ensemble urbain de grande importance qui exerce des fonctions de commandement, d'organisation et d'impulsion sur une région et qui permet son intégration avec le reste du monde. ... (La métropole)... anime un système urbain plus ou moins complexe à la hiérarchisation emboîtée. Elle peut être dotée de fonctions spécialisées dans les domaines politique, économique, de l'innovation, aussi regroupées sous*

l'expression fonctions métropolitaines supérieures. Ses services à forte valeur ajoutée irriguent une aire plus ou moins vaste selon les échelles considérées, de l'espace régional à l'espace mondial »²⁰.

Le critère de la population peut faire débat mais on ne perdra pas de vue que si on considère le seul arrondissement de Namur, sa population est de 330.000 habitants, soit 30.000 de plus que Clermont - Auvergne Métropole ou Orléans Métropole et 100.000 de plus que Metz Métropole en France.

Mais ne regrettons pas ici les choix d'hier quand celui d'un nom n'avait sans doute pas les mêmes significations symboliques et stratégiques que celles qu'il revêt à présent.

Plus que jamais, c'est de vigilance constante et de conviction patiente qu'il convient de faire preuve sur ce point.

Par contre, pour exhumer et/ou réactiver certains outils utiles à la construction d'une image et à la mobilisation des acteurs, comme *Namur Creativity Office* et *Namur Capitale Digitale*, c'est bien plus que de la bonne volonté qu'il nous faudra ; c'est aussi de l'huile de bras et des synapses alertes et en éveil.

Faire vivre de tels concepts, donner du corps à de telles dynamiques, nécessitent de la professionnalisation et de vrais porteurs de projets aptes à les stimuler, aptes à être à l'affût des opportunités et à prolonger la démarche de *comm* par une action effective, efficace et efficiente orientée concret voire "délivrables" ainsi qu'on le dit aujourd'hui en sacrifiant aux anglicismes.

La balle est donc en partie dans le camp des pouvoirs publics qui avaient été séduits par l'un et l'autre, même si je concède que la raréfaction des moyens financiers rend ce point délicat.

En parallèle, l'Université (et je vise ici le cas du *Namur Creativity Office*) devra accomplir sa part de boulot et si elle trouve toujours un intérêt à s'amarrer au reste de l'écosystème local qui l'accueille (et son discours va de manière croissante et sincère en ce sens) mettre modestement mais résolument ses ressources académiques et scientifiques au service de l'entreprise collective et de ses espoirs de succès.

Un comité de pilotage et d'orientations pourrait être alors installé pour coraquer l'équipage.

Est-il, qui plus est, utopique de caresser l'espoir que se pencher ainsi ensemble sur l'innovation et la créativité managériale serait un pas supplémentaire à l'échelle supra-locale vers l'instauration de ce que je nommerai un "new deal" entre le secteur public et le secteur privé ? Un new deal axé sur la coopération, la collaboration et la complémentarité, trois états d'esprit que je qualifierais de primordiaux à l'ère de l'interdépendance accrue et de l'évidence du besoin, à tous les niveaux, d'une action concertée plutôt que de la stigmatisation de la lenteur et de l'opacité de l'un et de l'accusation de court-termisme et de mercantilisme de l'autre.

Dans nombre de situations et d'hypothèses, j'ai constaté qu'opposer privé et public n'est que gesticulation vaine ou posture passéiste.

De même, et une fois de plus ici je me prends à rêver des opportunités dont recèlerait un monde un peu plus idéal où le questionnement quant aux moyens serait secondaire, mais est-il sot d'imaginer la création par un consortium de pouvoirs

20. Voir site <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/a-propos/qui-sommes-nous> consulté le 2 octobre 2023

publics locaux (à construire et à réfléchir, pourquoi pas sous l'impulsion de la province) d'un référent dédié pour les relations avec l'UNamur (en n'oubliant pas les connexions avec *Gembloux Agro-Biotech*) ?

Si on veut bâtir des ponts, il faut s'entourer d'architectes et d'ingénieurs et pour les ponts virtuels, d'architectes des relations humaines et d'ingénieurs en stabilité de la confiance et du respect mutuels.

Sur le plan des relations internationales, après avoir avalé quelques couleuvres, il nous faudra bien faire contre mauvaise fortune bon cœur. Réinitialiser complètement le code source me semble peine perdue.

Une encore meilleure synergie et complémentarité avec l'AWEX doit tenter d'être retrouvée au travers de participations ciblées à certaines missions qui représentent une réelle plus-value pour les entreprises de notre territoire, spécialement dans des secteurs prédéfinis.

Aider à garantir la présence de nos entreprises mais aussi de nos centres de recherches universitaires dont la participation est légitime lors des missions principales est un autre enjeu. J'ai d'ailleurs pu brièvement évoquer cette question avec SAR La Princesse Astrid lors de la visite récente que j'ai mentionnée plus avant avec en point de mire les missions 2024 et spécialement celle au Brésil, visite qui fut l'un des sujets de discussion avec l'ambassadeur du Brésil lors de sa visite officielle ici même il y a un mois et demi.

Certains événements bien implantés dans notre province ou d'autres ayant vu le jour plus récemment, sont autant d'outils ou d'opportunités pour, au travers de ce que je nommerais « une soft diplomatie » faite d'audace, de cordialité, d'opiniâtreté et de

convivialité, contribuer à l'image positive que doit renvoyer notre territoire provincial pour accroître son attractivité.

En l'occurrence, et à titre d'exemple de la seconde catégorie, la création du corps consulaire namurois et le rythme de croisière qu'il a actuellement pris (en espérant qu'il le maintiendra) sont à compter parmi ces opportunités réelles et ceci, dans un contexte concurrentiel où les autres provinces limitrophes sont jalouses du pré-carré consulaire historique qu'elles croyaient erronément chasse gardée.

Enfin, et ce sera mon dernier mot sur la question des relations internationales envisagées sous le prisme de l'économie, je pense, comme d'autres dans cette salle, qu'il faudrait urgemment refaire ensemble le point en forme de recalibrage des périmètres et des compétences comme de redéfinition claire des acteurs et des lieux d'échanges, avec nos amis du département des Ardennes françaises. Ces dernières années, la multiplication des initiatives certes sympathiques voire séduisantes, a témoigné de la vitalité de nos liens et du grand intérêt des deux parties mais a, dans le même mouvement, parfois contribué à obscurcir le paysage quand ce n'était pas à essouffler les ardeurs (je songe ici à la pertinence de poursuivre, dans le même cadre qu'actuellement, notre participation à la dynamique de l'Ardenne transfrontalière en mettant cette réflexion en parallèle avec l'investissement qu'y consacre Idelux).

C'est à mon sens une priorité des prochains mois.

Le BEP pourrait peut-être plancher sur une feuille de route sur cette question qu'après discussion, les forces vives provinciales pourraient faire leur, avant de la soumettre à nos alter ego français afin de nous accorder sur son contenu, au moins sur le moyen terme.

Quant aux clubs d'entreprises, je me dis qu'ils devraient être mieux valorisés et considérés pour, à ceux qui battent de l'aile, redire toute l'importance que nous leur accordons et le rôle crucial qui peut être est le leur dans une dimension d'esprit d'entraide envisagée telle la consolidation d'un climat un peu plus rassurant et un peu plus soutenant dans un univers anxieux.

Est-il inepte de penser que les prochaines éditions des *Alfers* leur assignent un rôle même secondaire ou que les prochains vœux de la province aux Forces vives se fondent en partie sur eux pour redynamiser ladite cérémonie et redonner à une frange du monde économique le goût d'y assister ?

En ce qui me concerne, et plus humblement, je planifie dans un futur proche de prendre l'une ou l'autre initiative pour aller à leur rencontre.

De même, plusieurs visites et prises de parole ces derniers mois dans des entreprises de chez nous à l'occasion d'anniversaires, de redéploiements, de l'ouverture d'une nouvelle ligne de production, de modifications de structures, de présentation d'un nouveau produit ou tout simplement d'envie d'ouvrir grandes leurs portes m'ont, s'il en était besoin, réindiqué le chemin de notre tissu entrepreneurial avec qui j'ai bien l'intention de continuer de tisser des liens étroits prochainement et pas seulement lors de visites diplomatiques.

La création d'un *think tank* économique, réunissant quelques CEO des entreprises les plus emblématiques, les plus performantes, les plus audacieuses, les plus innovantes, de notre province est une option que je considère digne d'attention, notamment dans la recherche de cette forte et vraie identification au territoire dont le parlais tout à l'heure.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons chez nous de vraies pépites. Il faut en avoir conscience et poursuivre, chacun dans nos compétences, les actions mêmes infimes pour les accompagner, les encourager et avant tout, pour ne pas les décourager.

Un jeune entrepreneur me faisait récemment part de l'exemple d'une administration qui avait recalé et retardé un dossier parce que la signature (à quelques millimètres près) n'était pas correctement positionnée. Et je connais au moins une banque qui fait exactement la même chose, sous le couvert fumeux des lois antiblanchiment ou des contraintes de positionnement du scan de contrôle. C'est évidemment totalement inacceptable.

A l'aube de ses soixante ans, le Bureau économique de la province a indubitablement en mains quelques cartes maîtresses pour continuer de déployer son activité en accord avec les exigences de notre époque.

Il devra continuer de le faire en gardant l'équilibre entre urbanité et ruralité, parce que les besoins et aspirations de nos campagnes sont souvent convergentes quant à leur finalité face aux matérialités des villes (vouloir créer de la richesse qui concoure à une augmentation du bien-être total) mais résolument différentes car le passé, les ressources, les forces et les faiblesses de chacun divergent.

Garder l'équilibre aussi entre ses ambitions économiques et son ADN environnemental, entre le soutien aux circuits courts et la promotion de la grande exportation.

Il devra continuer de le faire en ajoutant, pourquoi pas, le questionnement introspectif et la boulimie créatrice à la liste de ses valeurs.

En ajustant de manière permanente ses indicateurs de performance et en se dotant de tableaux de bord qui permettraient un meilleur suivi de ses actions dans tous ces domaines.

Une prochaine réunion d'*Axud* pourrait d'ailleurs être consacrée à un échange sur le devenir du BEPN dans les quinze ou vingt prochaines années et notamment l'avenir de son positionnement aux côtés d'autres institutions telles que l'INASEP ou le Port autonome, pour ne citer qu'elles.

En ce qui concerne la seconde, le statut juridique différent empêcherait-il, si nous souhaitions explorer cette voie, des collaborations plus structurelles ?

Mais au-delà de tout ce que je viens d'énumérer, il faut que l'état d'esprit positif, ce qui n'est déjà pas si mal, devienne pour nous tous un réflexe d'esprit positif.

Car si on souhaite donner de l'air à nos pépites existantes ou à découvrir, il faut contrer le ronron et célébrer les win-win ; malmener les copinages mais encourager le réseautage. Il faut monitorer plus justement et contrôler plus judicieusement. Il faut quitter la logique de la méfiance pour le pari de la confiance.

Il faut positionner les orientations de carrière autant en fonction des aspirations personnelles que des formations professionnelles. Il faut faire de nos consultants des partenaires curieux plutôt que des prestataires coûteux.

Et si vous trouvez que tout ceci sonne tels des slogans aguicheurs, je vous répondrais que derrière les plus grandes réussites commerciales se cachait souvent un slogan célèbre.

A propos de slogan, je terminerai par un constat dont je ne tire aucune conclusion.

On a vu ces derniers temps beaucoup de grandes entreprises comme beaucoup d'organismes d'intérêt public délaïsser leur nom historique pour lui préférer un patronyme plus sexy, un sobriquet qui fait mode, aux accents anglophones ou aux connotations vaguement greco-latines.

Le BEPN ne s'est pas (pas encore ?) engagé dans cette voie.

L'absence de la dimension environnementale dans l'acronyme qui constitue son nom pourrait pourtant en être l'impulsion... pour y remédier.

Ceci est-il dans ses cartons cachés ?

J'avoue que je n'en sais rien et sans aucun doute l'arbre du marketing et de la *comm* ne peut cacher la forêt des enjeux et des urgences mais en tout cas jusqu'ici, et à la manière d'Oscar WILDE, il y a au moins une chose qu'on ne peut reprocher au BEPN, c'est celle de ne pas comprendre toute l'importance d'être constant !



Editeur responsable :

Denis Mathen,
Gouverneur de la province de Namur
Place Saint-Aubain 2
5000 Namur
www.gouverneurnamur.be

Imprimé en avril 2024